

TABLEAU SYNOPTIQUE

PRODIGES DIABOLIQUES	Existence des démons	Vérité liée à tout l'ensemble du christianisme.		
		Identité des dieux du paganisme et des démons	Affirmée par les Pères de l'Église.	
	Prodiges par lesquels les démons manifestaient leur pouvoir.		Avouée par les démons eux-mêmes dans les exorcismes.	
		Puissance des démons	Action directrice providentielle des esprits sur la matière.	
	Les démons ont conservé leur puissance naturelle sur la matière. Dieu n'a pas totalement enchaîné leur liberté.			
	Prodiges diaboliques	La possession diabolique	Sa nature	Présence effective du démon dans le corps du possédé.
				Différence entre la possession et l'obsession.
			Signes auxquels on la reconnaît	Révélation des pensées intimes. Connaissance des langues et des sciences non étudiées.
				Prediction des événements futurs.
		Preuves de son existence	Révélation des faits à distance.	
Phénomènes mécaniques extraordinaires.				
Objections		Suspension en l'air.		
		Convulsions et attitudes extravagantes.		
Le merveilleux au XIX ^e siècle		Ses diverses formes	Attestation des Évangiles.	
			Témoignage des Pères de l'Église.	
	Ses divers phénomènes	Affirmation des missionnaires.		
		Récit des Actes des saints.		
Fausses explications	Les démoniaques de l'Évangile n'étaient que des hystériques.			
	Absence de possessions à notre époque.			
Prétendus miracles des fausses religions	Brahmanisme : actes extravagants des fakirs.	Magnétisme.		
		Spiritisme.		
Bouddhisme et lamaïsme : prétendus prodiges de Bouddha et de Tsong-Kaba.	Religion des anciens Babyloniens, des Égyptiens et des Perses : aucun prodige authentique.	Hypnotisme.		
		Phénomènes mécaniques.		
Paganisme gréco-romain : guérisons obtenues par de vrais remèdes ou par l'action du démon.	Le judaïsme moderne : fables du Talmud.	Phénomènes physiologiques.		
		Phénomènes de connaissance.		
Islamisme : affirmations mensongères de Mahomet.	Gnostiques, montanistes, camisards, jansénistes : prodiges extravagants s'expliquant par la supercherie ou l'action diabolique.	Phénomènes suprasensibles.		
		Fluide magnétique.		
		Effet de l'imagination.		
		Vibrations ou émanation de l'âme.		
		Facultés inconnues de l'âme.		
		Évocation des âmes des morts.		

CHAPITRE XXIV

DE LA PROPHÉTIE

SOMMAIRE

1. Notion de la prophétie. Définition. Caractères de la vraie prophétie. — 2. Possibilité de la prophétie. Ses preuves : preuve de raison, preuve du consentement universel, preuve par l'histoire. Objection. — 3. Constatation de la prophétie : de sa réalité, de sa divinité. Objections. — 4. Force probante de la prophétie. Objection.

Au sujet de la prophétie, qui est un miracle dans l'ordre intellectuel, nous nous demanderons, comme pour le miracle proprement dit, en quoi elle consiste, si elle est possible, si on peut la constater et quelle est sa force probante. Sa cause efficiente et sa cause finale sont d'ailleurs les mêmes que celles du miracle.

1. Notion de la prophétie.

Définition.

1. Les *prophètes*, dans les Livres saints, sont des personnages directement choisis de Dieu pour être les organes de ses divines communications aux hommes, et favorisés de connaissances surnaturelles, particulièrement en ce qui regarde l'avenir.

2. La *prophétie*, prise dans le sens large, indique donc une mission divine et une révélation surnaturelle de choses ignorées des hommes, qu'elles soient futures, passées ou présentes.

« La prophétie, dit saint Thomas, est une connaissance que la révélation imprime dans l'intellect du prophète comme par manière d'enseignement ¹. »

3. Dans le sens strict, la *prophétie* est la prédiction certaine et précise d'un événement futur, qui ne peut être ni connu ni prévu par les causes naturelles.

¹ *Somme théologique*, 2^e II^e p., q. CLXXI, a. 6.

La prophétie est une *prédiction*, c'est-à-dire une parole extérieure par laquelle est annoncé antérieurement un fait extérieur. On n'appelle pas prophétie l'annonce secrète faite par Dieu à une âme relativement à un fait contingent et futur, ni l'annonce qui ne se réaliserait que d'une manière insensible.

Elle est une prédiction *certaine et précise*, et non point conjecturale, faite au hasard, vague et équivoque, comme il s'en fait parmi les hommes, et comme on en trouve dans les oracles païens.

Elle prédit *un événement futur qui ne peut être connu par les causes naturelles* : l'objet de la prophétie doit être un fait dont la cause unique ou principale soit la volonté libre de Dieu ou d'une créature.

4. On ne doit donc pas regarder comme une prophétie la prédiction de choses qui découlent nécessairement de leurs principes, qui existent déjà en puissance, qui sont comme préexistantes dans leurs causes, même quand il y a concours de la liberté humaine.

Ainsi, dans l'ordre physique, le savant peut annoncer d'avance avec certitude l'apparition de tel ou tel phénomène, par exemple une éclipse, en s'appuyant sur l'expérience et le principe d'induction.

Dans l'ordre moral, un moraliste, un homme d'État, connaissant le caractère d'un homme, ses habitudes, ses inclinations, ou les mœurs et les idées d'un peuple, pourra plus ou moins déterminer le sort de cet homme ou de ce peuple, mais seulement d'une manière générale et sans pouvoir rien préciser.

5. Dans les mêmes cas, les purs esprits, dont l'intelligence est plus parfaite que la nôtre, peuvent prévoir et conjecturer à un degré qui dépasse nos moyens naturels de connaître, de telle sorte que leurs prédictions peuvent être appelées des prophéties du *second ordre*. Mais ils ne peuvent pas naturellement prédire d'une manière certaine les événements contingents; car ils ne connaissent pas la volonté de Dieu et ils ne sont pas maîtres de notre volonté. Se demandant si les démons peuvent prophétiser, saint Thomas répond : « Il est manifeste qu'une intelligence d'un ordre supérieur peut connaître des choses qui sont hors de la portée d'une intelligence inférieure. Or, au-dessus de l'intelligence humaine, il y a non seulement l'intelligence divine, mais aussi, selon l'ordre de nature, celle des anges bons et mauvais. C'est pourquoi les démons connaissent naturellement et peuvent révéler aux hommes des choses que ceux-ci sont incapables de

connaître par eux-mêmes. Mais si l'on prend la prophétie dans un sens absolu, en tant qu'elle a pour objet les choses que Dieu seul connaît, elle ne peut avoir lieu que par une révélation divine ¹. »

Caractères de la vraie prophétie.

6. D'après ce qui précède, une prophétie véritable doit donc présenter les trois caractères suivants :

1° Elle doit avoir été faite avant l'événement, et d'une manière certaine, déterminée;

2° Il faut que l'événement ait eu lieu exactement comme il a été prédit;

3° Il faut que l'accord de l'événement avec la prédiction ne puisse pas être attribué au hasard, ni à aucune conjecture humaine ou diabolique.

2. Possibilité de la prophétie.

Preuve de raison.

7. La prophétie est évidemment possible : 1° si Dieu connaît d'une manière certaine tous les futurs libres et contingents; 2° s'il peut communiquer sa prescience à une créature intelligente; 3° s'il peut, par l'intermédiaire de cette créature, communiquer à d'autres cette prédiction.

8. Dieu connaît d'une manière certaine tous les événements futurs libres et contingents ². La science de Dieu, en effet, étant parfaite et infinie, embrasse d'une manière adéquate tout ce qui est connaissable, tout ce qui a été, tout ce qui est et tout ce qui sera, parce qu'il est la cause première de toutes choses.

Si Dieu connaissait les choses futures à la manière de l'homme, à mesure seulement qu'elles arrivent, il s'ensuivrait : 1° que son intelligence serait perfectible, sujette à la succession, et ne serait plus par conséquent immuable : ce qui répugne à sa nature parfaite; 2° qu'il lui serait impossible de disposer à ses fins, de toute éternité et infailliblement, les actes libres de l'homme : ce qui répugne à sa Providence.

On ne peut donc, sans altérer la notion vraie que nous avons de Dieu, lui refuser la connaissance de tous les futurs libres et contingents.

¹ *Somme théologique*, 2^e II^e p., q. CLXXII, a. 5. — ² Cf. *Attributs de Dieu*, Milieu de la science divine, p. 147.

9. Dieu peut communiquer sa prescience à une créature intelligente. Cela ressort des preuves que nous avons données de la possibilité de la révélation surnaturelle¹.

En effet, qu'il s'agisse d'une vérité dogmatique ou de la connaissance d'un événement futur, il n'y a point de différence pour le mode de transmission qui s'en fait de l'intelligence infinie à l'intelligence finie. La notification divine peut avoir lieu, soit *intellectuellement*, par inspiration ou illumination de l'esprit, soit *sensiblement*, par des apparitions externes ou par des visions de l'imagination.

Il n'est pas non plus difficile à Dieu de donner à son confident la certitude que la prédiction vient de lui, et qu'elle n'est pas l'effet de l'hallucination ou de l'intervention diabolique. Des miracles indiscutables accompagnant ou suivant de près la déclaration divine, comme aussi une évidence irrésistible, sont des moyens efficaces de produire la certitude de cette notification divine.

10. Dieu peut, par l'intermédiaire d'une créature, communiquer à d'autres la révélation de l'avenir². Il suffit pour cela que l'envoyé de Dieu exprime, telle qu'il l'a reçue, la révélation de l'avenir, et qu'il donne des preuves de sa mission, soit par la sainteté extraordinaire de sa vie, soit par des miracles.

Preuve par le consentement universel.

11. Il n'est pas un peuple qui n'ait eu foi à la prescience divine et à la communication aux hommes de cette prescience. Sans parler des juifs et des chrétiens, dont les Livres saints contiennent un grand nombre de prophéties, partout et à toutes les époques, dans le monde païen, cette croyance a été en vigueur, comme en témoignent la consultation des oracles, la divination par la nécromancie, par les augures, les sortilèges, l'astrologie, etc.

Qu'il y ait dans ces pratiques superstitieuses de la supercherie ou action réelle d'esprits surhumains, peu importe. Le fait de la croyance universelle à la prophétie est une preuve péremptoire de la possibilité de la prophétie, car l'humanité tout entière ne peut admettre partout et toujours ce qui répugne à la saine raison.

¹ Voir chap. xvii, § 1, Possibilité de la révélation immédiate, p. 306. — ² *Ibid.*, § 2, Possibilité de la révélation médiate, p. 309.

Preuve par l'histoire.

12. Il est incontestablement prouvé par l'histoire que les prophéties de l'Ancien Testament se sont réalisées en la personne de Jésus-Christ, et que celles de l'Évangile ont eu et ont encore leur accomplissement. Le nier, ce serait enlever toute sa valeur au témoignage historique. La prophétie existe, donc elle est possible.

Objections.

13. *Première objection.* — « Il est évident qu'on ne peut savoir l'avenir, parce qu'on ne peut savoir ce qui n'est pas. » (VOLTAIRE.)

Réponse. — Selon Voltaire et les sophistes de son école, l'avenir serait un pur néant, un non-être, et, par suite, quelque chose d'inconnaissable, parce qu'on ne peut connaître que ce qui est. Assurément une chose future n'existe pas actuellement, autrement elle ne serait pas future. Mais s'ensuit-il qu'elle ne soit pas actuellement connaissable? S'il en était ainsi, il ne serait pas vrai et nous ne saurions pas qu'une éclipse aura lieu telle année, tel jour, à telle heure; il ne serait pas vrai et nous ne saurions pas, par exemple, que la fête de Pâques se célébrera dans l'Église catholique, en 1920, le 4 avril. Cependant il est vrai et connu actuellement que ces faits se produiront. Il en est de même des événements contingents et libres. Ils sont vrais de toute éternité dans l'intelligence divine, qui sait d'une manière certaine et précise quand ils s'accompliront.

14. *Deuxième objection.* — « La prophétie conduirait au fatalisme et anéantirait la liberté humaine; donc, quand même on en admettrait la possibilité, il faudrait encore la rejeter comme pernicieuse. » (KANT.)

Réponse. — 1^o Il est faux que la prophétie conduise au fatalisme et anéantisse la liberté humaine. La prévision d'un acte libre ne fait pas que cet acte ne soit pas libre. Or la prédiction n'ajoute rien sous ce rapport à la prévision. Quand Dieu prévoit et prédit que tel acte libre s'accomplira, ce n'est pas parce qu'il arrivera nécessairement, mais parce qu'il doit arriver librement. Est-ce parce que Dieu a fait prédire par ses prophètes la Passion de Jésus-Christ, que les Juifs ont été poussés fatalement à le faire crucifier? Les Juifs ont été libres dans la perpétration du déicide, et l'usage de cette liberté était de toute éternité connue de Dieu, à qui rien n'échappe.

2^o Il est contradictoire que la prophétie soit possible et qu'elle anéantisse la liberté humaine. Si elle devait avoir ce résultat, elle ne serait pas possible; car il répugne que Dieu, par ses prévisions et ses prédictions, empêche d'agir librement l'homme qu'il a fait libre.

3^o La prophétie ne peut être pernicieuse; car, comme le miracle dans l'ordre physique, elle fait éclater les attributs de Dieu, sa science, sa bonté ou sa justice; elle sert de preuve à la révélation, et, par là même, elle est très utile à l'homme au point de vue religieux.

3. Constatation de la prophétie.

Constatation de la réalité de la prophétie.

15. Un événement a-t-il été prédit? Est-il arrivé de la manière dont il a été prédit? Voilà deux faits sensibles, dont on peut constater avec certitude l'existence, par l'application des règles ordinaires de la critique historique. Tel personnage a annoncé d'une façon claire et formelle, et de la part de Dieu, tel événement futur libre, qu'il ne pouvait naturellement prévoir et prédire. Il n'est pas plus difficile de constater cette prédiction et cette prévision que toute autre parole. L'événement s'est accompli de la manière dont il avait été annoncé: c'est un fait qu'il n'est pas plus difficile de constater qu'un autre fait. Soit, par exemple, la prophétie de Jésus-Christ touchant la prise et la destruction de Jérusalem. Nous avons, comme témoins immédiats de la prédiction, les Apôtres, et comme témoins de la réalisation de la prophétie, l'historien Josèphe et les autres assistants, dont le récit nous a été transmis par les historiens romains.

Constatation de la divinité de la prophétie.

16. Pour qu'il y ait prophétie véritable, il faut que l'événement n'ait pu être prévu d'une manière précise dans ses causes naturelles, et que son accord avec la prédiction ne soit pas l'effet du hasard. L'examen du fait et des circonstances qui environnent la prédiction et son accomplissement permet d'ordinaire de juger facilement si ces conditions sont remplies. Un acte libre, divin ou humain, ne peut être connu à l'avance que de Dieu seul. La chose est évidente pour l'acte divin, car il n'est donné à aucune créature de pénétrer les secrets de Dieu. Quant à l'acte humain,

si la volonté qui doit le produire n'existe pas encore, il va de soi que cet acte est inconnaissable à tout esprit créé; si cette volonté existe, l'acte qu'elle produira pouvant ne pas être produit, puisqu'on le suppose libre, est par là même indéterminé dans sa cause, de telle sorte qu'il n'y a aucun moyen naturel de savoir avec certitude s'il sera ou non posé par la volonté. Dès lors, par conséquent qu'il est bien reconnu que l'objet de la prophétie est un fait libre et contingent, on ne se trompe point en affirmant que cette prophétie est divine. Telle est, par exemple, la prédiction d'Isaïe sur la délivrance des Juifs par Cyrus; il est de toute évidence que le prophète ici a été inspiré de Dieu.

Objection.

17. « Pour que les prophéties fissent autorité, il faudrait trois choses dont le concours est impossible, savoir: que j'eusse été témoin de la prophétie, que je fusse témoin de l'événement, et qu'il me fût démontré que cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie. » (J.-J. ROUSSEAU.)

Réponse. — Le concours des trois choses que demande Rousseau n'est pas impossible; il a eu lieu plus d'une fois, et en particulier pour les Apôtres, qui furent témoins des prophéties du Sauveur et virent l'accomplissement de la plupart d'entre elles.

L'auteur de l'*Émile* semble n'admettre que ce qu'il a constaté de ses yeux; cette prétention ne va à rien moins qu'à nier la certitude historique.

Quant à l'absurde supposition du hasard, il en a fait lui-même bonne justice, quand il a dit: « Si l'on venait me dire que des caractères d'imprimerie, projetés au hasard, ont donné l'*Énéide* tout arrangée, je ne daignerais pas faire un pas pour aller vérifier le mensonge. »

4. Force probante de la prophétie.

18. Cette force est identique à celle du miracle. Toute prophétie faite pour confirmer une doctrine démontre invinciblement, dès qu'elle est accomplie, la vérité de cette doctrine. La prophétie, en effet, ne pouvant venir que de Dieu, est un vrai miracle, un miracle dans l'ordre intellectuel. Par conséquent, elle a la même force démonstrative que le miracle. Il n'y a que cette différence: c'est que le miracle prouve à l'instant même qu'il se produit, au lieu que l'argument tiré de la prophétie n'a de valeur

qu'après qu'elle est réalisée. C'est ainsi que les prophéties messianiques n'ont pu être invoquées par les apologistes, que lorsqu'elles ont eu reçu en Jésus-Christ leur parfait accomplissement.

19. Quant à la connaissance du but de la prophétie, elle s'obtient de deux manières. Ou le prophète affirme explicitement qu'il la fait à titre de garantie d'une doctrine ou d'une institution surnaturelle, comme le Sauveur, par exemple, quand il donne aux Juifs sa résurrection comme signe de sa mission divine; ou il n'appelle point directement l'attention sur le rapport qui existe entre sa prédiction et son enseignement. Dans ce dernier cas, la fin de la prophétie se juge d'après les circonstances. Nous savons que Dieu ne fait rien en vain, et qu'il n'intervient dans le monde par le miracle physique ou par la prophétie que pour établir entre lui et les hommes les relations qui constituent le lien religieux. Nous sommes donc certains que toute prophétie véritable est une preuve en faveur de la vérité et de la divinité d'une doctrine.

Objection.

20. Toutes les religions ont eu leurs prophéties. Les païens avaient leurs oracles, leurs devins, leurs sibylles. Nous avons de nos jours les somnambules et les spirites. La prophétie n'a donc aucune force probante.

Réponse. — La ressemblance que les rationalistes essayent d'établir entre ces prédictions et les prophéties bibliques ne repose sur aucun fondement. Ici, comme dans tous les cas pareils, ils commettent le sophisme de *fausse analogie*. Leur objection aurait quelque valeur, s'ils pouvaient citer quelque oracle confirmant l'erreur et présentant en même temps tous les caractères d'une véritable prophétie. Mais ils n'en ont jamais donné aucun exemple.

Une rapide comparaison montrera les différences profondes que dissimule le raisonnement des incrédules.

21. Considérons d'abord les *prophétisants*. Chacun sait que les somnambules de nos jours n'ont pas conscience de leur état. Les oracles de la Grèce nous sont représentés comme étant en proie au délire et à la frénésie, quand ils rendaient leurs sentences. La pythie de Delphes, après un jeûne de trois jours consécutifs, avant celui où on la consultait, buvait une boisson enivrante, mâchait des feuilles de laurier, était retenue de gré ou de force sur un trépied, au-dessus de l'orifice d'une caverne d'où s'échap-

paient des vapeurs qui donnaient le vertige. Elle entrait alors dans un accès de frénésie violente, pendant lequel elle laissait échapper des cris de douleur et des phrases désordonnées, qu'on recueillait soigneusement pour en former la réponse demandée. Il en était à peu près de même à Colophon et à Claros : les interprètes des oracles prenaient des breuvages qui les jetaient dans un délire furieux. Il n'est pas invraisemblable qu'au milieu de ces troubles de l'intelligence le démon intervint pour mêler quelques vérités aux mensonges.

Les prophètes d'Israël, au contraire, ne perdaient point l'usage de leurs facultés. « Ils prophétisaient, dit saint Chrysostome, avec pleine et entière liberté et intelligence. Même dans l'extase et dans le songe, il n'y avait rien en eux de désordonné. »

22. Les oracles du paganisme étaient consultés dans un but intéressé. Certaines personnes, certaines villes, certains partis, leur demandaient des réponses qui pussent flatter leur vanité ou leurs passions. On ne les trouvait pas inaccessibles aux dons et aux présents : « La pythie philippise, » disait Démosthène. Spirites et somnambules opèrent aussi pour satisfaire la curiosité et le vice, sans négliger leur profit personnel.

Les prophètes de la Bible n'attendaient pas qu'on les consultât; ils se présentaient d'eux-mêmes devant les rois, les princes et les peuples, dénonçaient les injustices et l'idolâtrie, menaçaient les coupables des châtiments divins, s'exposaient à la haine, à la prison, à la mort : « Lequel des prophètes vos pères n'ont-ils pas persécuté ? » disait saint Étienne aux Juifs. Ils étaient des combattants, des héros, des martyrs de la cause de Dieu.

23. Si l'on examine ensuite *le contenu* des prédictions de part et d'autre, la différence n'est pas moins frappante. Les oracles païens étaient des prédictions isolées, sans lien entre elles, relatives à des événements prochains et se renfermant exclusivement dans le domaine des intérêts terrestres. Elles étaient si ambiguës et si obscures, au témoignage de Cicéron, que, quel que fût l'événement, on pouvait presque toujours démontrer leur accomplissement. Souvent aussi elles ne se réalisaient pas. Quelquefois elles étaient accompagnées de prescriptions immorales et inhumaines, comme celles qui exigeaient des sacrifices humains.

Au moyen âge et dans les temps modernes, les prédictions des magiciens, devins, sorciers, spirites, n'ont pas plus de valeur.

¹ Act. VII, 52.

Les prophéties de la Bible présentent des caractères tout à fait opposés. Elles sont nombreuses, parfaitement enchaînées entre elles, ayant ordinairement pour objet des faits soustraits par leur éloignement à toute prévision humaine, et qui concernent l'ordre moral et religieux. Elles ne sont point vagues ni équivoques, mais précises, d'une clarté suffisante et déterminant presque toujours les circonstances de temps, de lieux et de personnes.

24. Quant aux anciens *oracles sibyllins*^a, les fragments que nous en ont conservés les écrivains grecs et latins sont insignifiants, et annoncent en termes ambigus les calamités qui menaçaient certaines villes. Rien n'indique qu'ils aient jamais renfermé des prophéties qui se soient accomplies.

Les livres sibyllins que nous possédons actuellement sont apocryphes. Ils ont été fabriqués en grande partie, soit par les Juifs alexandrins du deuxième siècle, qui ont mis en vers et attribué aux sibylles des prophéties messianiques de l'Ancien Testament, soit par des chrétiens judaïsants qui leur ont fait prédire les circonstances de la vie de Jésus-Christ relatées dans les Évangiles. Les productions de ces faussaires furent prises par le public pour des prophéties authentiques des anciennes sibylles païennes, qu'on croyait avoir été favorisées par Dieu de révélations surnaturelles pour préparer la venue du Messie. Mais il est reconnu aujourd'hui que ces prétendus livres sibyllins n'ont aucune autorité. « Pour en saisir le véritable caractère, dit M^{sr} Freppel, il faut y voir un assemblage de fragments qu'un travail postérieur a reliés entre eux, un mélange de pièces mal assorties où différentes doctrines se rencontrent sans s'unir¹. »

25. Ainsi donc, des prédictions comme des prodiges qui ont une origine naturelle ou diabolique, on ne peut rien conclure contre la force probante des vraies prophéties et des vrais miracles.

^a Les sibylles, d'après Varron, étaient au nombre de dix : la sibylle de Perse, la sibylle de Libye, la sibylle de Delphes, la sibylle Cimmérienne, la sibylle d'Erythrée, la sibylle de Sardes, la sibylle de Cumès, la sibylle de l'Hellespont, la sibylle de Phrygie et la sibylle de Liburnie.

¹ Les Apologistes au douzième siècle.

RÉSUMÉ

Notion de la prophétie. — La *prophétie* est la prédiction certaine et précise d'un événement futur, qui ne peut être ni connu ni prévu par les causes naturelles. On ne peut regarder comme une prophétie proprement dite la prédiction des choses qui, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, découlent nécessairement de leurs principes. Les purs esprits peuvent prévoir ou conjecturer, à un plus haut degré que nous, à cause de la supériorité de leur intelligence; mais ils ne peuvent prédire avec certitude les événements contingents. — Une prophétie, pour qu'elle soit véritable, doit donc avoir les trois caractères suivants : 1^o elle doit avoir été faite avant l'événement, et d'une manière certaine; 2^o l'événement doit être réalisé exactement comme il avait été prédit; 3^o l'accord de l'événement avec la prédiction ne doit pouvoir être attribué qu'à l'inspiration divine.

Possibilité de la prophétie. — Il est évident que la prophétie est possible, car : 1^o Dieu connaît d'une manière certaine tous les futurs libres et contingents; 2^o il peut communiquer sa prescience à une créature intelligente, soit *intellectuellement*, par inspiration ou illumination de l'esprit, soit *sensiblement*, par des apparitions externes ou par des visions de l'imagination; 3^o il peut aussi, par l'intermédiaire d'une créature, communiquer à d'autres la révélation de l'avenir.

Il n'est pas un peuple qui n'ait cru à la possibilité de la prophétie, ainsi qu'en témoignent la consultation des oracles, la divination par la nécromancie, l'astrologie, etc. — L'histoire prouve aussi cette possibilité par ce fait, que les prophéties de l'Ancien Testament se sont réalisées en la personne de Jésus-Christ, et que celles de l'Évangile ont eu et ont encore leur accomplissement.

On *objecte* : 1^o On ne peut savoir l'avenir, parce qu'on ne peut savoir ce qui n'est pas; 2^o La prophétie anéantit la liberté humaine : on doit la rejeter comme pernicieuse. — On répond : 1^o De ce qu'une chose future n'existe pas actuellement, il ne s'ensuit pas qu'elle ne soit pas actuellement connaissable. Les événements libres et contingents sont connus de toute éternité par l'intelligence divine, qui sait d'une manière précise l'époque où ils s'accompliront. 2^o La prévision d'un acte ne fait pas que cet acte ne soit pas libre. Loin d'être pernicieuse, la prophétie est très utile à l'homme, à qui elle sert de témoignage divin.

Constatacion de la prophétie. — L'application des règles ordinaires de la critique historique permet de constater la *réalité* d'une prophétie. Il n'est pas plus difficile de contrôler si une prophétie a été faite ou si l'événement s'est accompli de la manière dont il avait été annoncé, que de contrôler un fait historique quelconque.

On peut s'assurer pareillement, pour constater la *divinité* d'une prophétie, que l'événement n'a pu être prévu dans ses causes naturelles, ou que l'accord de l'événement avec la prédiction n'est pas un effet du hasard. Il est évident qu'un acte libre, divin ou humain, ne peut être connu à l'avance que de Dieu seul.

Il est absurde de dire, avec J.-J. Rousseau, qu'une prophétie ne peut faire autorité qu'autant qu'on a été témoin de la prophétie et de l'événement qui en fait l'objet, et qu'on a la certitude que cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie. Le concours des circonstances que demande Rousseau n'est pas impossible : il s'est rencontré plus d'une fois; mais vouloir qu'il soit absolument nécessaire n'irait à rien moins qu'à nier la certitude historique.

Force probante de la prophétie. — La prophétie a la même force démonstrative que le miracle, avec cette différence que le miracle prouve dès l'instant

même qu'il s'accomplit, tandis que la prophétie n'acquiert sa force probante qu'à l'époque où elle est réalisée. — Il est manifeste que toute prophétie véritable est une preuve en faveur de la divinité d'une doctrine, soit que le prophète la donne explicitement comme garantie de cette doctrine, soit qu'il n'appelle pas l'attention sur le rapport qu'il y a entre sa prédiction et son enseignement.

Pour rejeter la force démonstrative de la prophétie, on *objecte* en vain que toutes les religions ont eu leurs prophéties. C'est par une fausse analogie que les rationalistes essayent d'établir une ressemblance entre les prophéties bibliques et les prédictions des oracles, des devins, des sibylles, des somnambules et des spirites. On ne peut nier qu'il y ait des différences profondes et essentielles. Ces prophétisants perdaient l'usage de leurs facultés, les prophètes d'Israël prophétisaient avec pleine et entière liberté et intelligence; ceux-là étaient consultés dans un but intéressé, ceux-ci se présentaient d'eux-mêmes devant les rois et les peuples, dénonçaient les injustices et l'idolâtrie, et menaçaient les coupables de grands châtiments; les oracles des uns sont isolés, relatifs à des événements prochains, et n'ont pour but que des intérêts terrestres; les prophéties des autres sont nombreuses, parfaitement enchaînées entre elles, et ont pour fin l'ordre moral et religieux.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA PROPHÉTIE	Notion de la prophétie	Sa nature	}	Prediction certaine d'un événement futur que Dieu seul peut connaître.
				Différence entre la prophétie et les prévisions physiques ou morales.
				Prévisions préternaturelles des esprits.
	Possibilité	Ses caractères	}	Elle doit précéder l'événement.
				L'événement doit être conforme à la prédiction.
				L'accord entre l'événement et la prophétie ne doit pouvoir s'attribuer qu'à Dieu.
	Constatacion	Preuve de raison	}	Dieu connaît tous les futurs libres et contingents.
				Dieu peut révéler l'avenir à une créature intelligente.
				La créature peut servir d'intermédiaire à Dieu.
	Force probante	Consentement universel	}	Tous les peuples ont cru aux prophéties.
Les pratiques superstitieuses du monde païen prouvent cette croyance.				
Preuve historique				
Force probante	Objections	}	Les prophéties de l'Ancien Testament réalisées en Jésus-Christ.	
			Les prophéties de l'Évangile réalisées et continuant à se réaliser.	
			Impossibilité de la prophétie : on ne peut connaître ce qui n'existe pas.	
Force probante	Constatacion	}	Caractère pernicieux de la prophétie en tant qu'elle aboutit au fatalisme.	
			La réalité de la prophétie peut être constatée par la critique historique.	
			Son caractère divin peut être constaté par l'examen de la prédiction et de l'événement.	
Force probante	Force probante	}	Le concours de circonstances réclamées par les rationalistes n'est point indispensable; d'ailleurs, il s'est produit quelquefois.	
			Elle est identique à celle du miracle.	
			On objecte l'existence de la prophétie dans toutes les religions.	
Force probante	Force probante	}	Différences entre les prophéties bibliques et les oracles païens.	

CHAPITRE XXV

SOURCES DE LA RÉVÉLATION : LA TRADITION

« La révélation surnaturelle, suivant la foi de l'Église universelle, proclamée par le saint concile de Trente, est contenue dans les *livres écrits* et dans les *traditions non écrites* qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les Apôtres, ou, sous l'inspiration du Saint-Esprit, transmises de main en main par ces mêmes Apôtres, sont parvenues jusqu'à nous. » (Const. *Dei Filius*, ch. II, De la Révélation.)

SOMMAIRE

Valeur du témoignage pour les faits surnaturels. — 1. Nature de la tradition. — 2. Objet du témoignage de l'Église. — 3. Valeur de ce témoignage.

Valeur du témoignage pour les faits surnaturels.

1. L'intervention de Dieu dans le monde par des communications surnaturelles est évidemment un fait historique. Les miracles et les prophéties qui prouvent l'origine divine de la révélation sont également des faits historiques. C'est donc au témoignage que nous devons avoir recours pour connaître la religion révélée.

2. Il est vrai que le scepticisme a essayé d'ébranler la valeur du témoignage, surtout en ce qui concerne les faits surnaturels.

Les *hommes*, disent les sceptiques, peuvent toujours se tromper ou vouloir tromper; donc le témoignage est impuissant à engendrer la certitude. De ce que les hommes peuvent se tromper ou vouloir tromper, il ne s'ensuit pas qu'ils se trompent ou trompent toujours. Il est des cas où l'erreur et le mensonge sont impossibles. Quand un fait est sensible, important, de nature à impres-